

DEPARTEMENT  
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOISSéance du 1<sup>er</sup> juillet 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	31

Objet de la délibération
RESSOURCES HUMAINES Prestations de services dans le domaine économique avec les CC Avre Luce Noye et Grand Roye
Référence
4_20240701_1.4.3

Date de la convocation
25/06/2024

Date de mise en ligne sur le site <a href="http://grandamiinois.fr">http://grandamiinois.fr</a>
02/07/2024

L'année deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> juillet à 09 heures 30 minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

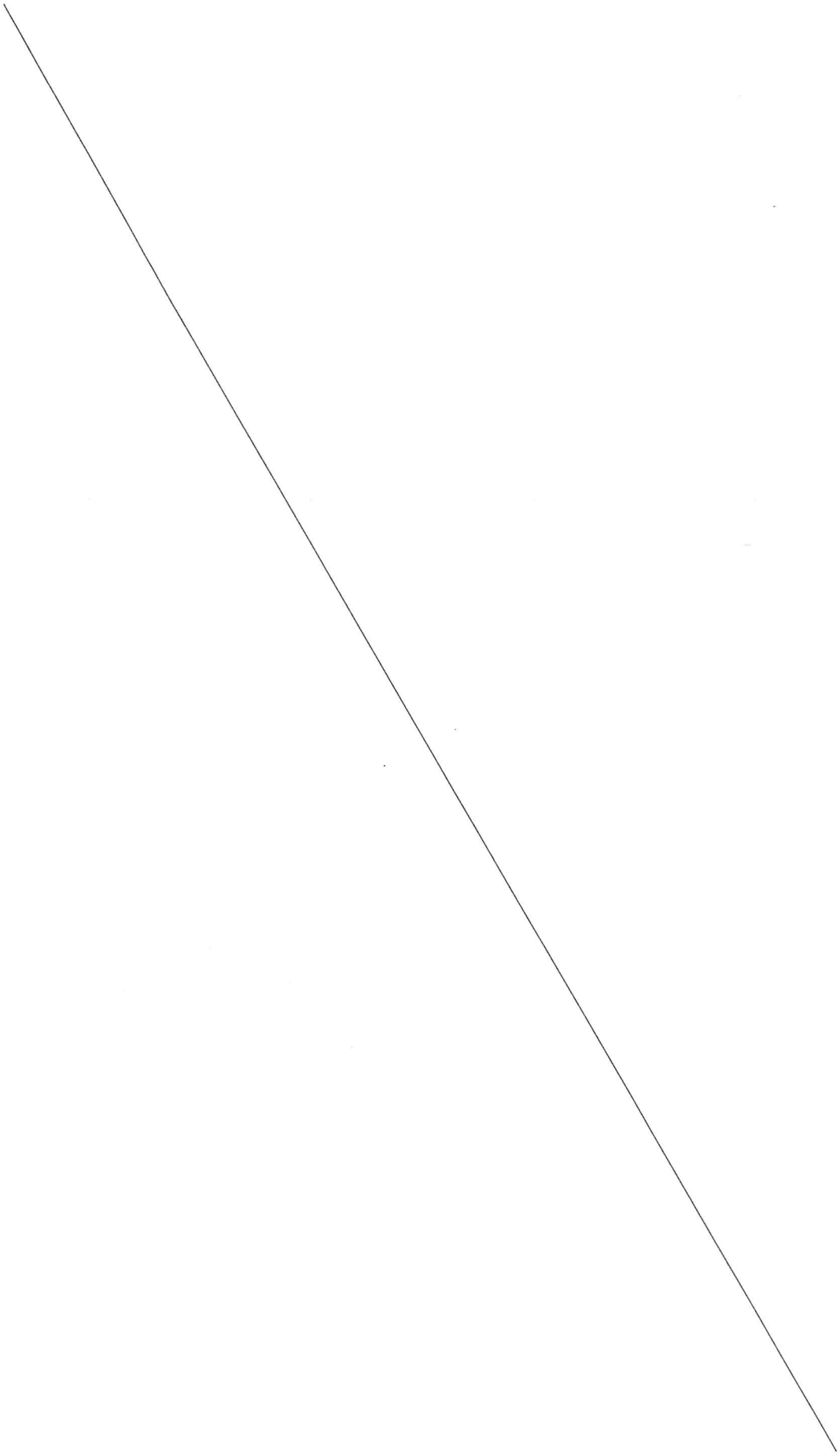
Etaient présents : Mme Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Benoît MERCUZOT, Mme Annie VERRIER, Pascal RIFFLART, Alain GEST, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Alain DOVERGNE, Mme Bénédicte THIEBAUT, Mme Catherine QUIGNON, Joël SUIN, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Mme Annick LEMAIRE, Michel WATELAIN, Jean-Jacques STOTER, Mme Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Xavier LENGLET, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, François DURIEUX, Mme Christelle HIVER, Bernard THUILLIER, Mme Brigitte LEROY, Alain BABAUT.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Isabelle SAVARIEGO a donné pouvoir à Mme Annie VERRIER  
Mme Florence RODINGER a donné pouvoir à M. Pascal RIFFLART

Excusés, absents : MM. Pierre SAVREUX, Marc FOUCAULT, Mme Margaux DELETRE, Franck DARRAGON, Philippe THEVENIAUD, Mme Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Pascal OURDOUILLE, Mme Maryse VANDEPITTE, Alain SURHOMME, Mme Delphine DELANNOY, Jean-Philippe DELFOSSE, Mme Anna-Maria LEMAIRE, Claude CLIQUET, Mme Virginie CARON-DECROIX, Alain DESFOSES, Albert NOBLESSE, Didier DINOUEARD, Stéphane CHEVIN.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE



Les conventions passées avec les Communautés de communes Avre Luce Noye et Grand Roye concernant la mutualisation d'un développeur économique sur ces territoires arrivent à échéance fin décembre 2024.

Afin d'assurer une continuité de la prestation et de définir les budgets sur l'exercice 2025, il est nécessaire de délibérer pour renouveler les conventions selon les modalités suivantes :

Objet de la convention : La convention a pour objet de définir les prestations de services dans le domaine économique qui seront confiées dans le cadre de la mutualisation de moyens du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Domaine de compétence et modalités de fonctionnement : Un chargé de mission du PMGA assure pour le compte des Communautés de communes Avre Luce Noye et Grand Roye :

- La déclinaison d'un plan d'actions sur la base de la stratégie de développement économique des EPCI.
- La commercialisation des zones d'activité en lien avec les aménageurs.
- Le suivi des porteurs de projets.
- Le lien avec les partenaires du développement économique.
- La dynamisation commerciale des cœurs de villes, bourgs et villages.

Coût des frais de mutualisation :

- Un chargé de mission, recruté par le PMGA est dédié à mi-temps pour chaque Communauté de communes.
- Le salaire et les charges ainsi que les frais de structure sont pris en charge à hauteur de 50% par la Communauté de communes pour un montant estimé à 37 200 € par an conformément à la ligne budgétaire inscrite au budget du Pôle métropolitain (révisable par avenant).
- Ces frais comprennent les moyens informatiques, les déplacements.
- Le chargé de mission devra disposer dans la Communauté de communes ponctuellement d'un espace lui permettant de recevoir les porteurs de projets/des partenaires.

Echéancier de versement de la contribution : La contribution sera versée au Pôle métropolitain chaque année comme suit :

- 12 400 € fin janvier
- 12 400 € fin juin
- 12 400 € fin novembre

Exécution des missions : Chaque Président des Communautés de communes concernées élaborera les éléments de la stratégie de développement économique de son territoire et le plan d'actions associé avec le chargé de mission pour mise en œuvre.

Durée de la convention : La convention est conclue pour une durée de 3 ans, révocable à l'issue de la première année à compter de sa signature (1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027).

Avant l'expiration de ce délai, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et l'EPCI contractant se rapprocheront pour convenir des modalités de poursuite de la convention de service commun.

Conditions de résiliation de la convention : La demande de résiliation de la présente convention à l'initiative de la Communauté de communes cocontractante ou du Pôle métropolitain du Grand Amiénois ne prendra effet qu'à compter de la date anniversaire de la signature de la convention suivant la notification de la résiliation par le Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité


- Décide de passer une convention de services dans le domaine économique avec les Communautés de communes Avre Luce Noye et Grand Roye selon les modalités énoncées ci-dessous.
- Autorise le président à signer la convention.
- Inscrit la recette aux BP 2025 et suivants au chapitre 74 – Article 7488 – Fonction 60.

Fait et délibéré le **01 JUIL. 2024**  
Et ont signé les membres présents ;  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,  
P. RIFFLART



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois  
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	4_20240701_143
Objet :	<b>Ressources Humaines : Prestations de services dans le domaine économique avec les CC Avre Luce Noye et Grand Roye</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20240701-4_20240701_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-200082063-20240701-4_20240701_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	988 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D__lib4_Presta de service CCALN et GR.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20240701-4_20240701_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.2 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	1 juillet 2024 à 17h28min48s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	1 juillet 2024 à 17h28min51s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	1 juillet 2024 à 17h28min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2024 à 17h28min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2024 à 17h39min04s	Reçu par le MI le 2024-07-01

